BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 8. — AOUT 1850.)

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 AOUT 1850,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. RAVENEL, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membre de la Société :

782. M. Mourre, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve-Saint-Paul, 25 ; présenté par M. Monmerqué.

Ouvrages offerts à la Société.

Memoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 2e série, 7e vol., années 1847, 1848 et 1849. Paris, Derache, 1850, 1 vol. in-4°.

Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier president de la chambre des comptes du Dauphine ; par M. Alfred de Terrebasse. Lyon, 1850, in-8°.

Correspondance.

M. de Barante remercie le Conseil de sa réélection récente aux fonctions de président. C'est avec un vif regret qu'il se voit encore privé, par son absence, du plaisir d'assister aux réunions

mensuelles de la Société. La publication d'un quatrième volume du *Journal de Barbier*, décidée dans la dernière séance, lui paraît très-convenable et parfaitement justifiée par l'intérêt et le succès de cet ouvrage.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions au 5 août :

Vie de saint Louis. T. VI. — La copie des tables n'a point encore été livrée.

Journal de Barbier. T. III. — Les feuilles 1, 2, 3, 4, sont bonnes à tirer; la feuille 5 est en composition. — Le premier volume, tiré à 525 exemplaires, est épuisé.

Extraits des Comptes de l'Argenterie. La feuille 16 est tirée; la feuille 17 est chez l'auteur; la suite de la copie n'a point été remise à l'imprimerie. M. de Wailly, commissaire responsable, donne à ce sujet quelques explications. Tous les documents qui doivent être publiés en totalité sont déjà imprimés; il ne reste plus que les extraits d'autres comptes rangés par ordre chronologique et le Glossaire. L'étendue des nouveaux extraits devra être subordonnée à celle du Glossaire, et elle ne pourra être bien fixée qu'après la rédaction de celui-ci, pour les textes déjà intégralement imprimés. Cette rédaction est assez avancée pour qu'on ait l'espérance de voir l'ouvrage terminé avant la fin de l'année 1850.

Bibliographie des Mazarinades. T. II. — La feuille 19 est tirée; les feuilles 20 et 21 sont chez l'auteur; les feuilles 22 et 23 sont en composition. Ce volume comprendra 25 feuilles; il ne terminera pas la *Bibliographie*. L'auteur, M. Moreau, devra s'entendre avec M. Ravenel, commissaire responsable, sur la possibilité de compléter le troisième volume par quelques extraits de celles des *Mazarinades* qui ne seraient pas imprimées intégralement dans le *Choix* dont la publication suivra celle de la *Bibliographie*.

Annuaire historique pour 1851. La feuille 3 est tirée; l'impression de la liste des évêques sera terminée mercredi.

Orderic Vital. T. IV. — Le secrétaire donne lecture d'une nouvelle lettre de M. Aug. Le Prevost. Celui-ci renouvelle l'assurance que l'impression de ce volume pourra commencer pendant l'automne prochain, à son retour des eaux d'Aix. Il pense, d'accord avec MM. Guérard et de Wailly, qu'il est grand temps de s'occuper des tables. La vue de M. A. Le Prevost ne lui permettant pas de les rédiger entièrement lui-même, il exprime le désir que la composi-

tion en soit confiée à M. Léopold Delisle, dont un grand nombre de membres de la Compagnie ont été à portée déjà d'apprécier la capacité et l'activité. Ce choix serait d'autant plus convenable, que M. Léopold Delisle est très-versé dans la connaissance des noms de lieux et des noms d'hommes normands, et que d'ailleurs M. A. Le Prevost ne cesserait point de surveiller et de diriger la rédaction de ce travail.

M. A. Le Prevost désirerait que le plan pût en être arrêté prochainement, et il a déjà fait connaître ses vues à cet égard. Il demande s'il ne serait pas convenable de publier plusieurs tables distinctes, afin de leur donner toute l'utilité dont elles lui paraissent susceptibles.

M. de Wailly, en l'absence et au nom de M. Guérard, ajoute quelques détails à la communication de la lettre de M. A. Le Prevost. Le choix de M. L. Delisle, désigné par l'honorable éditeur lui-même, paraît excellent; quant au mode à suivre dans la confection des tables, l'opinion de MM. Guérard et de Wailly est qu'elles pourraient être réduites à deux. Une première table, ou résumé, chronologique, présenterait l'avantage de disposer, dans leur ordre réel, les faits nombreux disséminés dans les différentes parties de l'ouvrage, sans égard à leur date. Si ce travail a semblé fort utile pour l'édition de la *Chronique de Guillaume de Nangis,* il est indispensable pour *Orderic Vital,* dont le récit passe très-fréquemment d'un siècle à l'autre, suivant que l'auteur raconte les événements généraux ou les faits uniquement propres à son monastère.

Une deuxième table générale, ou table des matières, comprendrait les noms de lieux, français et latins, ainsi que les noms d'hommes. M. A. Le Prevost aurait été assez disposé à séparer ces trois sortes d'indications; mais en assignant aux noms de lieux un caractère typographique différent de celui des noms d'hommes, on simplifierait le travail et on atteindrait le même but, qui est de bien fixer l'attention, en facilitant les recherches sur ce double élément historique. On ajouterait en appendice, s'il y a lieu, la liste des mots de la basse latinité, qui ne figureraient pas déjà dans le *Glossaire* de Du Cange.

Après quelques réflexions soumises par d'autres membres, le Conseil décide que M. L. Delisle sera adjoint à M. A. Le Prevost, conformément à son désir, pour la confection des tables d'*Orderic Vital,* qu'il y aura deux tables, suivant le plan ci-dessus indiqué, autant toutefois que M. A. Le Prevost n'insisterait pas pour une plus grande subdivision; et que, pour l'indemnité, la rédaction de ce travail sera assimilée à la rédaction d'un des volumes ordinaires publiés par la Société.

M. le Président du comité des fonds présente l'arrêté suivant des comptes de M. le Trésorier, au 24 juillet 1850.

Recette.....	12,861 f. 73 c.
Dépense....	11,684 47
Reste en caisse....	1,177 26

Le Secrétaire rend compte au Conseil d'un entretien qu'il a eu avec M. le Recteur de l'Académie de Paris, au sujet du prix de la Société de l'Histoire de France et de la proclamation qui devra en être faite dans la distribution générale des prix du grand concours universitaire. Des lettres d'invitation, pour assister à cette séance, seront adressées par M. le Ministre de l'instruction publique aux membres composant le bureau de la Société.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Erratum. — Séance du Conseil, du 1er juillet 1850, *Bulletin*, p. 290, l. 31 : M. Garnier, *lisez :* M. Rigollot. — C'est en effet à ce dernier savant que M. Lacabane doit la communication de la copie du manuscrit de Froissart appartenant à la ville d'Amiens, et qui a été déjà, pour M. Rigollot et M. de Cayrol, le sujet de recherches et de notices fort intéressantes.

II.

VARIÉTÉS.

— Dans sa séance publique annuelle, tenue le 8 août, sous la présidence de M. de Salvandy, l'Académie française a décerné à M. Henri Baudrillart le prix d'éloquence dont le sujet était l'éloge de madame de Staël. L'accessit a été obtenu par M. Elme Caro, professeur agrégé de philosophie au Lycée d'Angers.

On se rappelle que l'Académie avait proposé, en 1845, un prix de 10,000 fr. à décerner en 1850, « pour une œuvre dramatique en cinq actes et en vers, composée par un Français, imprimée, représentée et publiée en France, et qui joindrait au mérite littéraire le mérite non moins grand d'être utile aux mœurs et au progrès de la raison. » Un prix de 7,000 fr. a été accordé à M. Émile Augier, auteur de *Gabrielle,* comédie en cinq actes et en vers; et une médaille de 3,000 fr. à M. J. Autran, auteur de *la Fille d'Eschyle*, étude antique en cinq actes et en vers.

Le premier des deux prix fondés par M. le baron Gobert, « pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France, » est demeuré décerné à M. Augustin Thierry, auteur de l'ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire de France,* et *Récits des temps mérovingiens*. Le second a été maintenu à M. Bazin pour son *Histoire de France sous Louis XIII.*

L'Académie propose, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1852, l'*Éloge de Bernardin de Saint-Pierre*. Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr. Le terme du concours est fixé au 1er mars 1852.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujets de deux prix à décerner en 1852 les deux questions suivantes :

1° « Rechercher l'influence de la charité dans le monde romain « durant les premiers siècles de notre ère; et, après avoir établi « comment, en respectant profondément le droit et la propriété, « elle agissait par persuasion à titre de vertu religieuse, montrer « par ses institutions l'esprit nouveau dont elle pénétra la société « civile. »

2° « Rechercher les traces de l'influence que la littérature « et le génie de l'Italie exercèrent sur les lettres françaises au « XVIe siècle et dans une partie du XVIIe siècle, et, en montrant les « rapports et les différences des deux peuples, indiquer ce que « gagna le génie français à se rapprocher surtout de l'antiquité. » Chacun des prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr. Les ouvrages envoyés à ces concours ne seront reçus que jusqu'au 31 décembre 1851, terme de rigueur.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu, le vendredi 16 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Langlois.

La séance s'est ouverte par l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés. Nous nous bornerons à citer ceux qui se rapportent à l'Histoire de France.

PRIX DÉCERNÉS.

L'Académie, dans sa séance annuelle de 1846, avait proposé, pour sujet du prix à décerner en 1848, la question suivante : « Éclaircir les annales, et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du Xe siècle, d'après les monuments publiés ou inédits. » L'Académie a prorogé ce concours à 1850, et les termes du programme ont été changés ainsi qu'il suit : « Faire l'examen critique des documents propres à éclaircir les causes qui ont amené la décadence

de la dynastie carlovingienne et l'élévation au trône de la maison de Hugues Capet. » Il a été adressé quatre mémoires sur cette question. L'Académie, sans regarder le concours comme complétement satisfaisant, accorde le prix au mémoire n° 3, dont l'auteur est M. Guadet

Antiquités de la France. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Tardif, pour son mémoire intitulé : *Des Notes tironiennes et de leur emploi dans les chartes*, manuscrit; la seconde médaille à M. de Boissieu, pour la 4e livraison des *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°. La troisième médaille a été partagée entre M. de Mas-Latrie, pour son *Essai sur les continuateurs de l'histoire de Guillaume de Tyr*, manuscrit; et M. de la Monneraye, pour son *Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne, pendant la durée des* XIe *et* XIIe *siècles*, 1 vol. in-8°.

Rappel de médaille à M. de Caumont, pour son ouvrage intitulé : *Statistique monumentale du Calvados*, tome II.

Des mentions très-honorables ont été accordées : 1° à M. Jonckbloet, pour son ouvrage intitulé : *Le Roman de la Charrette, d'après Gauthier Map et Chrestien de Troies*, 1 vol. in-4°; — 2° à M. Clos, pour ses *Recherches sur le régime municipal dans le midi de la France au moyen âge*, manuscrit; — 3° à M. Moreau, pour son ouvrage intitulé : *Bibliographie des Mazarinades*, 1 vol. in-8°; — 4° à M. Gabriel Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de Saint-Benoît*, 2 vol. in-8°; — 5° à M. Barabé, pour ses *Recherches historiques sur le tabellionage royal en France, et principalement en Normandie, avec notes et documents inédits*, 1 vol. in-8°; — 6° à M. Em. di Pietro, pour son *Histoire d'Aigues-Mortes*, 1 vol. in-8°; — 7° à M. Ouin-Lacroix, pour son *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers, et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie*, 1 vol. in-8°; — 8° à M. Bourquelot, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants*, brochure in-8°; 2° *les Iles de Lérins*, manuscrit.

Rappel de mentions très-honorables : 1° à M. Léon Fallue, pour ses quatre ouvrages intitulés : 1° *Essai sur le camp de Sandouville et autres travaux militaires analogues, situés sur les rives de la Seine et de la Manche*, manuscrit; 2° *Essai sur le château de Radepont et l'abbaye de Fontaine-Guerard*, manuscrit; 3° *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, 1 vol. in-8°; 4° *Mémoire sur les antiquités de la forêt et de la presqu'île de Brotone*,

et sur la villa de Maulevrier, près Caudebec, brochure in-8°; — — 2° à M. Bouthors, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en* 1507, *publiées d'après les manuscrits originaux,* tome II; — 3° à M. Tarbé, pour ses trois ouvrages intitulés : 1° *le Roman d'Aubery le Bourgoing,* 1 vol. in-8°; 2° *le Roman du chevalier de la Charrette, par Chrétien de Troyes et Godefroy de Laigny,* 1 vol. in-8°; 3° *les Œuvres de Philippe de Vitry,* 1 vol. in-8°; — 4° à M. de Mélicoq, pour ses deux mémoires manuscrits intitulés : 1° *L'Abbaye de Saint-Bertin, la cathédrale d'Arras, la collégiale de Saint-Barthélemi de Béthune, et l'église de la Bassée au moyen âge;* 2° *Un village du nord de la France au moyen âge, ou Pont-à-Vendin aux* XV^e^, XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles.*

Des mentions honorables ont été accordées : 1° à M. Quantin, pour ses *Recherches sur le tiers état au moyen âge dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne,* manuscrit; — 2° à M. de Lacuisine, pour la première partie de ses *Esquisses dijonnaises municipales et parlementaires, pour servir d'introduction à l'histoire de la commune et du parlement pendant le moyen âge, et depuis la réunion du duché à la couronne jusqu'à la révolution de* 1789, brochure in-8°; — 3° à M. Achmet d'Héricourt, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Chapitres nobles de la province d'Artois* (*Etrun et Avesnes*); — 4° à M. Edmond Woillez, pour son ouvrage intitulé : *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis pendant la métamorphose romane,* 1 vol. in-folio; — 5° à M. l'abbé Auber, pour son *Histoire de la cathédrale de Poitiers,* 2 vol. in 8°; — 6° à M. L. Susane, pour son *Histoire de l'ancienne infanterie française,* 2 vol. in-8°; — 7° à M. Cl. Rossignol, pour son ouvrage intitulé : *Saint-Seine-l'Abbaye, croquis historique et archéologique, accompagné de l'ancien plan de l'abbaye, du dessin de ses fresques et de ses baies principales,* brochure in-4°; — 8° à M. de Baecker, pour ses *Recherches historiques sur la ville de Bergues en Flandre,* 1 vol. in-8°; et plusieurs brochures relatives aux antiquités de la Flandre; — 9° à M. Achard, pour sa *Notice historique sur les anciens remparts d'Avignon, formant aujourd'hui le mur d'enceinte de cette ville,* brochure in-8°; — 10° à M. Bizeul, pour sa *Carte armorique à l'époque romaine,* et ses deux brochures intitulées : 1° *des Voies romaines sortant de Carhaix,* in-8°; 2° *des Voies romaines sortant de Rennes,* in-8°.

Prix extraordinaires, fondés par M. le baron Gobert, « pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et

les études qui s'y rattachent. » — L'Académie a maintenu le premier de ces prix à M. Ozanam, auteur des *Études germaniques pour servir à l'histoire des Francs,* ouvrage couronné en 1849 ; elle a accordé le deuxième à M. Jal, pour son *Glossaire nautique.*

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1852, la question suivante : « Comment et par qui se sont exécutés en France, sous le régime féodal, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, les grands travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices civils et religieux ? » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr.

PRIX EXTRAORDINAIRE D'ANTIQUITÉS. — M. de Caumont, correspondant de l'Académie, désirant contribuer d'une manière efficace aux progrès d'un genre d'érudition auquel il s'est voué avec autant de zèle que de succès, a déposé au secrétariat de l'Académie, d'après l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique, une somme de 500 fr., pour être offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur un point relatif aux antiquités nationales, et laissé au choix de l'Académie. En conséquence, l'Académie avait mis la question suivante au concours, pour l'année 1850 : « Existe-il encore en France des monuments religieux construits au x^e^ siècle? Si ces monuments existent, à quel signe peut-on les distinguer de ceux du siècle suivant ? » Un seul mémoire étant parvenu au secrétariat de l'Institut, et n'ayant pas été jugé digne du prix, l'Académie a prorogé ce concours à l'année 1851, et en a rédigé le programme dans les termes suivants : « Signaler et décrire les monuments ou parties de monuments bâtis au x^e^ siècle et existant encore en France ; indiquer les caractères qui peuvent les distinguer des édifices du siècle suivant, en tenant compte des styles d'architecture propres à nos diverses provinces. » L'Académie n'exige pas des concurrents une liste complète des monuments du x^e^ siècle. Une description exacte de quelques monuments, ou même d'un seul, sera considérée comme suffisante, si elle peut conduire à des indications générales. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 1^er^ avril 1851.

PRIX DE NUMISMATIQUE. — Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs, sera décerné, en 1851, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1^er^ avril 1850. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Antiquités de la France. — Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1851.

Prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert. — Au 1er avril 1851, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1850, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. le baron Gobert. En léguant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages gagnants continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux. » Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours. Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France. Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres, et des associés étrangers de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait, par exemple, une histoire de province, où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette : la Champagne, l'Ile de France, la Normandie, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. Telle serait également une continuation du *Gallia christiana* : le titre seul de cet ouvrage rappelle toutes les qualités que l'Académie aimerait à rencontrer et à récompenser dans l'auteur qui entreprendrait de le compléter. L'érudition trouverait encore une mine féconde à exploiter, si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire

historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches, et bien faire comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées. Les exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1851, et ne seront pas rendus.

École française d'Athènes — L'Académie annonce que les sujets d'explorations et de recherches proposés par elle pour la seconde et la troisième année d'études des membres de l'École française d'Athènes, en exécution du décret du 17 août 1850, sont les suivants :

1° Visiter l'île de Patmos, principalement pour faire des recherches dans la bibliothèque du monastère, et pour y dresser le catalogue, avec la description exacte et complète, accompagnés d'extraits, des manuscrits qui s'y trouvent.

2° Faire une étude et une description complète et approfondie de l'acropole d'Athènes, d'après l'état actuel et les travaux récents, comparés aux données des auteurs anciens.

3° Explorer l'île d'Eubée et la décrire exactement, en comparant l'état actuel avec l'état ancien aux diverses époques ; en étudier et en exposer les traditions et l'histoire.

4° Étudier et éclaircir, par l'étude des lieux et par l'examen des traditions et documents divers de l'antiquité, le mythe de Trophonius, les cultes et les rites auxquels il pouvait se rattacher.

En exécution de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, de 1833, l'Académie a déclaré que les élèves de l'École des chartes auxquels ont été accordés des brevets d'*archivistes-paléographes* au mois de janvier dernier, sont : MM. Géa (Marie-Étienne-Adrien) ; — Loyseau Grandmaison (Pierre-Charles-Armand) ; — Tardif (Léon-Jules-Amédée) ; — Tranchant (Louis-Charles-Marie) ; — Montaiglon (Anatole de Courde de) ; — Garnier (Charles-Édouard) ; — Duplès-Agier (Théodore-Henri-Léon-Auguste).

M. Lenormant a lu ensuite son rapport sur les mémoires envoyés au concours, relatif aux antiquités de la France.

« Le concours des antiquités de la France, a-t-il dit, monte

comme le flot d'une marée, chaque année plus formidable ; il menace votre commission, et surtout le rapporteur qu'elle continue d'honorer de sa confiance. Déjà nous avons appelé l'attention de l'Académie sur une situation si difficile : notre détresse augmente, et les observations qu'elle nous suggère doivent acquérir plus de poids. L'Académie considérera si le nombre des médailles dont elle dispose est suffisant pour tant d'efforts et des résultats si considérables.

« Les termes dont nous sommes obligés de nous servir n'ont plus de rapport avec le mérite des ouvrages qu'on nous envoie : quelques personnes, nous le savons, s'affligent d'être mentionnées en trop nombreuse compagnie, et l'honneur que nous voudrions attacher à cette distinction ne flatte pas assez pour qu'on la considère toujours comme une récompense. Si les concurrents, si le public assistaient aux travaux de votre commission, toute incertitude serait bientôt dissipée ; mais, à défaut de cet éclaircissement, il semble aux uns que nous nous laissons aller à un excès d'indulgence, et d'autres peuvent traiter d'injustice ce qui n'est, de notre part, qu'une indispensable parcimonie.

« L'Académie en jugera quand elle apprendra que cette année onze ouvrages avaient été réservés pour les médailles. En partageant la troisième, il a fallu rejeter sept auteurs d'un vrai mérite dans un rang inférieur, où ils ont trouvé des rivaux qui n'y avaient été placés d'avance, malgré leur valeur incontestable, que par un désespoir anticipé du succès. »

Le savant rapport apprécie en ces termes le mémoire qui a obtenu la première médaille.

« Votre commission n'a éprouvé aucune incertitude ; elle a reconnu bientôt que la première médaille de ce concours devait appartenir au mémoire de M. Jules Tardif sur les notes tironiennes. Personne n'ignore qu'on désigne sous ce nom une écriture abréviative, une sorte de sténographie usitée chez les Romains, dont l'invention ou le perfectionnement était attribué au célèbre affranchi de Cicéron. »

Les historiens de l'antiquité ont raconté l'origine de cette écriture, et les poëtes en ont célébré les merveilles :

« Currant verba licet, manus est velocior illis;
« Nondum lingua, suum dextra peregit opus. »

« Avec quelque rapidité que coure la parole, dit Martial, la main « est plus rapide ; la langue parle encore, et déjà la main a accom-

« pli sa tâche. » On ne saurait rien dire qui s'adapte mieux aux résultats actuels de la sténographie; et en effet, les procédés anciens différaient peu des nouveaux. M. Tardif, grâce à sa connaissance pratique des méthodes récentes, a constaté des ressemblances jusque dans la manière dont les *notarii* recueillaient les improvisations de la tribune. Les anciens ayant dit que plusieurs personnes accomplissaient à la fois cette sorte de travail, on en avait conclu, contre toute vraisemblance, qu'elles partageaient une besogne simultanée; mais le procédé qu'emploient les sténographes des journaux officiels dont les relais se succèdent avec rapidité, est évidemment celui dont les Romains faisaient usage.

« Nous devons beaucoup à la sténographie des anciens; sans parler des notes grecques dont Xénophon atteste l'existence, mais sur le système desquelles nous ne savons rien de positif, il est incontestable que du temps de Cicéron la pratique des notes romaines était assez perfectionnée pour qu'on ait pu recueillir par ce moyen ses discours les plus subits, les mouvements les moins préparés de son éloquence. Quand la tribune eut péri dans le naufrage des institutions républicaines, on n'en continua pas moins de perfectionner un procédé dont le professeur dans sa chaire, et l'écrivain dans la rapidité de ses inspirations, continuaient à tirer un parti avantageux. Sans les notes tironiennes, nous n'aurions ni les réponses des martyrs dans les Actes Sincères, ni les flots d'éloquence ou de doctrine des Pères de l'Église. L'invention, ainsi ranimée par les besoins de la prédication chrétienne, se transmit intacte à travers les siècles de barbarie; il en existe des vestiges nombreux dans les manuscrits et dans les chartes, et l'usage ne paraît en avoir été abandonné qu'à partir du xr^e^ siècle.

« Au commencement du xvii^e^, l'illustre Gruter retrouva dans deux manuscrits, et publia l'explication purement empirique de plusieurs milliers des signes de l'écriture tironienne. C'est à l'aide de ces traductions, et en les appliquant aux textes et aux chartes, qu'on avait jusqu'ici vainement tenté de rétablir la méthode sur laquelle repose cette écriture. Le savant bénédictin D. Carpentier, et l'un de nos contemporains, M. Kopp, ont été les légitimes précurseurs de M. Tardif; mais leurs travaux, quoique très-méritoires, se réduisent à des tâtonnements. La décomposition et la recomposition de l'écriture, la fixation des signes élémentaires, la distinction entre les groupes alphabétiques et les désinences, la théorie des suppressions de voyelles ou de consonnes, sont exposées par notre jeune paléographe avec un ordre, une lucidité, une logique qui frappent d'admiration. En vain le trait fondamental se dérobe sous la rapidité

de la main qui le trace, il n'échappe pas à la sagacité du savant qui redevient ainsi comme le législateur du système. Il est hors de doute que l'application d'une méthode aussi perfectionnée fera lire des textes importants pour l'histoire en général et pour celle de notre pays en particulier; mais quand bien même il n'y aurait là qu'un résultat de pure curiosité, on devrait rendre hommage à la singulière pénétration, à la capacité scientifique qui a triomphé d'obstacles que la patience même des Bénédictins n'avait pu vaincre. Dans l'opinion particulière de votre rapporteur, les fruits de ce beau travail ne se borneront pas au déchiffrement des notes tironiennes : l'écriture démotique des Égyptiens offre plus d'un rapport avec ces notes ; c'est de même presque toujours une forme compendieuse ou cursive de caractères beaucoup plus développés; les traits qui proviennent de diverses lettres s'y unissent par un procédé analogue, se composent ainsi des figures bizarres qui déroutent l'explorateur; pour les analyser, il faut aussi remonter à la forme complète de l'élément originaire, et on n'arrivera à cette restitution avec succès et certitude que lorsqu'à l'expérience de la langue on joindra la faculté de divination méthodique qui distingue le beau mémoire de M. Jules Tardif. »

Après avoir loué les mérites divers et l'exécution admirable du *Recueil des inscriptions antiques de Lyon*, par M. de Boissieu, auquel l'Académie a décerné la seconde médaille, M. Lenormant ajoute :

« La seule objection qui puisse s'élever contre cet ouvrage résulte du luxe même de l'exécution. On se demande s'il est convenable, j'allais dire s'il est permis de reproduire ainsi jusqu'aux moindres détails, jusqu'aux plus minutieux accidents de la pierre, des monuments dont l'intérêt est surtout philologique, enfin s'il n'aurait pas mieux valu réserver toutes les ressources de l'art pour des produits de l'architecture et de la statuaire. Il est certain que si l'on voulait rendre de cette manière tous les monuments, ou seulement les principaux monuments de l'épigraphie latine, on consumerait des trésors, sans que la science y trouvât un avantage équivalent. Mais s'il y a une apparence d'erreur dans le zèle de M. de Boissieu, on la comprend mieux à Lyon que partout ailleurs. Votre rapporteur se souvient de l'impression que produisirent sur lui, au début de ses études, ces longues galeries du palais Saint-Pierre, et les belles inscriptions qui dès lors s'y voyaient disposées avec goût. La nature a préparé Lyon pour l'établissement d'une cité impériale; ses collines et ses fleuves s'enlacent avec une incomparable majesté ; mais le temps, les incendies, les révolutions se sont acharnés sur les mo-

numents qui la couvraient jadis ; et, à commencer par les tables de bronze de l'empereur Claude, qui contiennent ce qu'on pourrait appeler la charte de la Gaule sous les Romains, il n'y a que le *Recueil des inscriptions lyonnaises* qui réponde à tant de grandeur passée. Quelques bons juges y ajoutent un intérêt de plus : ils croient reconnaître, dans les textes épigraphiques propres à cette colonie, une tournure d'idée morale, touchante, élevée, qui annonce les grandes scènes de la persécution, et qui sert comme de préparation à la lettre sublime sur les martyrs de Lyon. Nous approuvons donc, nous admirons ce culte de M. de Boissieu pour les plus précieuses antiquités de sa patrie. »

On a vu plus haut que notre confrère, M. de Mas-Latrie, partage, dans ce concours, la troisième médaille pour son mémoire sur les *Continuateurs de Guillaume de Tyr*. « Le nom de cet habile et savant paléographe, a dit M. Lenormant, est loin d'être inconnu à l'Académie ; elle a couronné, il y a quelques années, son *Histoire des rois de Chypre de la maison de Lusignan*, et nous pouvons dire qu'elle en attend la publication. Depuis lors M. de Mas-Latrie n'a pas cessé de perfectionner son travail : de longs voyages l'ont mis en possession de la géographie des lieux dont il a recueilli les souvenirs, et ont complété sa collection des documents originaux. Le travail que nous avons examiné n'est point étranger à ces importantes études, et sans elles on peut croire que l'auteur n'aurait pu atteindre à un résultat ni si neuf ni si sûr.

« La longue pratique qu'il a acquise des monuments de l'histoire des croisades lui permet de profiter des indications les plus fugitives : la mention d'un seul nom le met sur la voie d'une famille ou d'une circonstance notable ; il semble avoir vécu avec ces générations de Français qui se sont consumées dans la tentative de rendre l'Orient au christianisme et le christianisme à l'Orient. Il ne devine pas seulement les hommes, mais ce qu'ils ont écrit ; il connaît aussi bien le caractère des manuscrits exécutés outre-mer, que le style des églises et des palais de Sidon ou de Nicosie. Grâce à cette expérience qui n'appartient qu'à lui seul, nous voyons se décomposer les longues compilations dans lesquelles on a cousu l'un à l'autre les récits des témoins originaux ; ces témoins sortent de leurs ténèbres : c'est un religieux, c'est un guerrier, c'est un juge. Ouvriers courageux de ce vain labeur, éprouvés par les obstacles et les traverses, ils ont laissé l'empreinte de leurs passions, de leur foi ou de leurs espérances toujours trompées, sur ces pages rapportées comme un dernier trophée des guerres saintes. On nourrissait, en les lisant, les projets de nouvelles conquêtes ; chaque récit devenait la pierre

d'un édifice, qui, bâti par l'histoire, s'est à la fin revêtu des couleurs de la plus magnifique poésie. »

Le travail de M. de la Monneraye, qui a partagé la troisième médaille avec M. de Mas-Latrie, est, comme nous l'avons dit, un Essai sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne pendant la durée des XI^e^ et XII^e^ siècles. « C'est une étude bien commencée, a dit le rapporteur, mais que l'auteur devra reprendre s'il veut arriver à des conclusions irréfragables. »

Parmi les ouvrages qui ont obtenu des mentions très-honorables, nos lecteurs ont sans doute remarqué la *Bibliographie des Mazarinades,* publiée par M. Moreau pour la Société de l'Histoire de France. Voici le passage du rapport de M. Lenormant qui concerne cette publication :

« C'est à peine si nous osons vous parler, dans un concours relatif aux antiquités de la France, d'un travail sur les *Mazarinades ;* mais quand une crise violente et passagère a laissé sur le sol un amas de décombres inextricables, la persévérance qui les déblaie, la critique qui les classe et les apprécie, sont des qualités du même genre que celles auxquelles on doit la lumière projetée sur les temps antiques; et après avoir décerné, il y a quelque temps, une de vos médailles à celui qui avait débrouillé, au profit de l'histoire, les archives de la Bourgogne sous Louis XIV, vous n'auriez point hésité à récompenser de la même manière le spirituel écrivain qui s'est imposé la tâche immense et vétilleuse de passer au crible de la critique les pamphlets écrits pendant le cours de cinq ans, pour et surtout contre le cardinal Mazarin.

« Cette récompense n'est peut-être que reculée : M. Célestin Moreau n'a publié jusqu'ici que le premier volume de son travail ; et les objections qui se sont élevées contre la *Bibliographie des Mazarinades* sont de celles qu'un éditeur intelligent peut résoudre avant d'avoir déposé la plume. Nous ne doutons pas, par exemple, que M. Moreau, sans renoncer au classement alphabétique, n'en corrige les inconvénients, et qu'il ne rende à l'élément chronologique une importance réclamée par un sujet aussi essentiellement lié à l'histoire.

« Jusqu'à lui, personne n'avait poussé jusqu'au bout l'exploration des Mazarinades : la faute en est à ces pamphlets eux-mêmes, rebutants pour la plupart, à cause de leur platitude et de leur grossièreté. De l'accomplissement de cette énergique entreprise, M. Moreau a tiré une conclusion qu'il expose dans l'introduction de son premier volume. Il pense qu'on s'est généralement fait illusion sur l'esprit qui animait les masses à l'époque de la Fronde : selon lui,

le peuple, au lieu de se rattacher aux tentatives presque républicaines de la Ligue, était las des ministres, et ne voulait plus d'intermédiaire entre la personne royale et lui. Dans cette hypothèse, le mouvement de Paris n'aurait été qu'une immense pétition pour obtenir ce que les Espagnols ont appelé *el rey neto*, c'est-à-dire le roi tout seul, avec l'exercice absolu, illimité de sa puissance. Cette pensée, qui étonne à la première vue, a du moins l'avantage d'expliquer par avance la facilité et l'enthousiasme avec lesquels toutes les classes de la nation accueillirent le gouvernement personnel de Louis XIV ; mais pour qu'on adopte un tel système ou qu'on puisse le combattre, il faut un classement plus méthodique des pamphlets dont on le tire : nous ne doutons pas que M. Moreau ne défère, puisqu'il en est temps encore, à ce vœu de votre commission. »

Après le rapport de M. Lenormant l'assemblée a écouté avec intérêt une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Letronne, par M. Walckenaër, secrétaire perpétuel. M. Ravaisson a lu ensuite un Mémoire sur la morale des Stoïciens. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'un mémoire de M. Guigniaut sur les caractères généraux, les époques et les formes successives des religions anciennes.

J. de G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.